



AUTORISATION N° : A-ES-679/2022

Délivrée suite à la décision N ° 190-2022 du 08/10/2022

Conformément à l'article 21 de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, le responsable du traitement peut mettre en œuvre le traitement déclaré dès réception de l'autorisation. **Toutefois, cette autorisation ne dispense pas le responsable du traitement de veiller au respect de toutes les dispositions de ladite loi et de ses textes d'application.**

La délivrance de cette autorisation par la CNDP ne se substitue aucunement :

- Aux autorisations éventuelles devant être délivrées par les autorités tierces compétentes
- Aux textes législatifs et réglementaires en vigueur

Responsable du traitement :

Personne Physique Personne Morale

Nom / Raison Sociale : UNIVERSITE AUTONOME DE BARCELONE

Adresse : Campus de la UAB, Plaça Cívica

Ville : Cerdanyola del Vallès

Pays : Espagne

Activité : Education et recherche

N°RC : ESQ0818002H (VAT)

Jurisdiction : Espagne

Tél (Fixe) : 0034935811832

GSM : 0034935811832

Prénom / Sigle : UAB

Commune : Bellaterra

Code Postal : 08193

Code Activité : 93

E-mail : vr.recerca@uab.cat

Fax : 0034935811832

Représentant au Maroc :

Personne Physique Personne Morale

Nom / Raison Sociale : AL AKHAWAYN UNIVERSITY

Adresse : Avenue Hassan II B.O. 104

Ville : Ifrane

Pays : Maroc

Activité : Education et recherche

N°RC :

Jurisdiction :

Tél (Fixe) : 0535862427

GSM :

Prénom / Sigle :

Commune : Ifrane

Code Postal : 53000

Code Activité :

E-mail :

Fax :

Traitement autorisé :

- **Dénomination du traitement** : Entretiens quantitatifs et qualitatifs pour le projet de l'enquête MIGRADEMO

- **Finalité du traitement** : Approfondir la compréhension du processus de la diffusion démocratique par le biais de la migration

- **Transfert de données à l'étranger*** : OUI NON

- **Numéro de la demande d'autorisation** : A-679/2022

- **Date de la demande d'autorisation** : 14/09/2022

Fait à Rabat, le 08/10/2022

Signé : Omar SEGHROUCHNI



*Le transfert de données à l'étranger doit être notifié à la CNDP à travers le formulaire de transfert disponible au niveau du lien www.cndp.ma. Le responsable de traitement doit recevoir le récépissé ou l'autorisation de la CNDP avant de procéder au transfert.